

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

**Siège Social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord –
1082 TUNIS**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 19 mai 2026 à 10 H.00, à l'hôtel SHERATON (salle Kairouan) – Avenue de la Ligue Arabe – 1080 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2025 ;

6/ Approbation des états financiers consolidés clos au 31 décembre 2025 ;

7/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

8/ Affectation des résultats ;

9/ Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;

10/ Renouvellement de mandat d'un Administrateur indépendant ;

11/ Démission d'un Administrateur ;

12/ Nomination d'un Administrateur ;

13/ Nomination d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires ;

14/ Nomination d'un Administrateur indépendant ;

15/ Renouvellement de mandat d'un Membre du comité d'audit ;

16/ Nomination d'un membre du Comité d'Audit ;

17/ Rémunérations des Membres du Conseil d'Administration ;

18/ Rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;

19/ Rachat par la société de ses propres actions ;

20/ Franchissements de seuils

21/ Pouvoirs à donner.